



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  8  1  8  0 BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)


① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

Signé électroniquement le lundi 18 septembre 2023

**Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-Président de St Quentin en Yvelines  
Conseiller Départemental**



**Lorrain MERCKAERT**  
Signature du (des) demandeur(s)



Direction Générale des Finances Publiques; Saint-Quentin-en-Yvelines

*Plan de situation au 1/25 000*

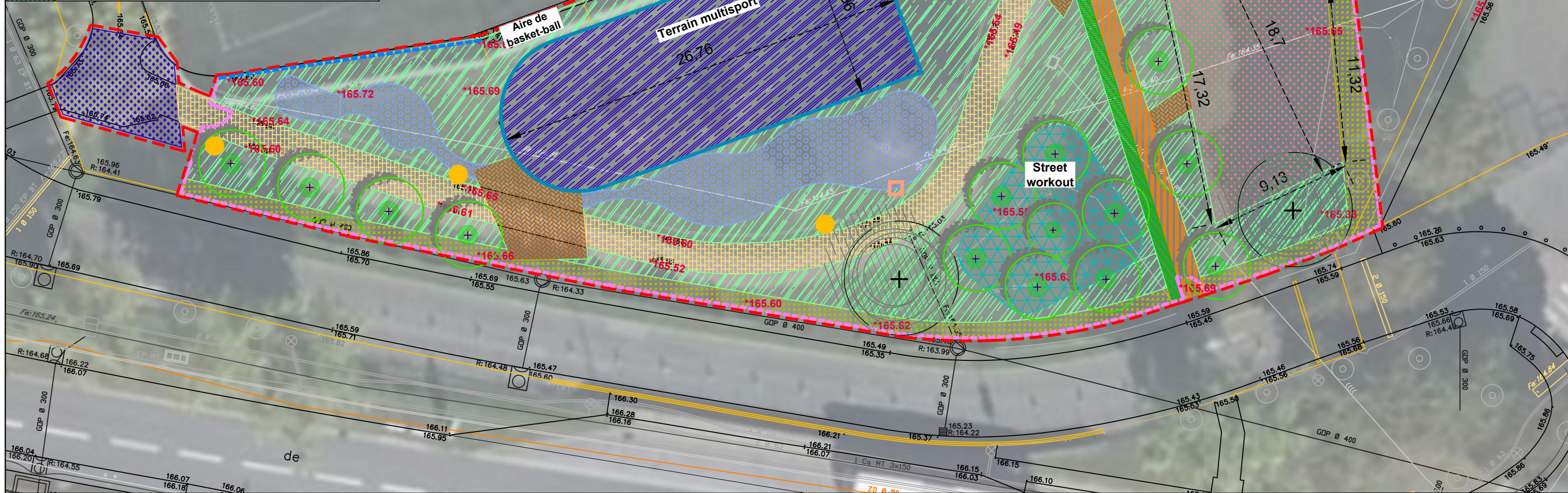


**Echelle : 1 :25 000**  
**Date : 27/07/2023**  
**Auteur :**  
**Sources : SIG-SQY**

## 4. PHOTOGRAPHIES 2023



LÉGENDE	
<b>Revêtements de sols</b>	
	Béton désactivé beige
	Béton désactivé ocre
	Stabilisé
	Sol souple et street workout
	Aire de jeux (terrain multisport)
	Reprise d'enrobé
<b>Espaces verts</b>	
	Engazonnement
	Massif fleuri en mélange
	Haie stricte
	Haie champêtre
	Noüe paysagère
	Arbre d'alignement
	Arbre de 1 <sup>ère</sup> grandeur
	Prairie fleurie pour sous-bois
<b>Mobilier</b>	
	Portillon
	Clôture
	Clôture en prolongement du filet pare-balls
	Surverse et raccordement au réseau existant
<b>Eclairage</b>	
	Mât d'éclairage remplacé
<b>Bordures</b>	
	Bordure en pierre vue de 10cm
<b>Nivellement</b>	
	*165.85 Nivellement projet
<b>Projet</b>	
	--- Limite projet







Google

# SQ

Terre d'innovations

# PLU

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

### 7.6. Plan des périmètres de protection et d'inventaire - Natura 2000

Agglomération

ELABORATION

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil d'agglomération du 23/02/2017



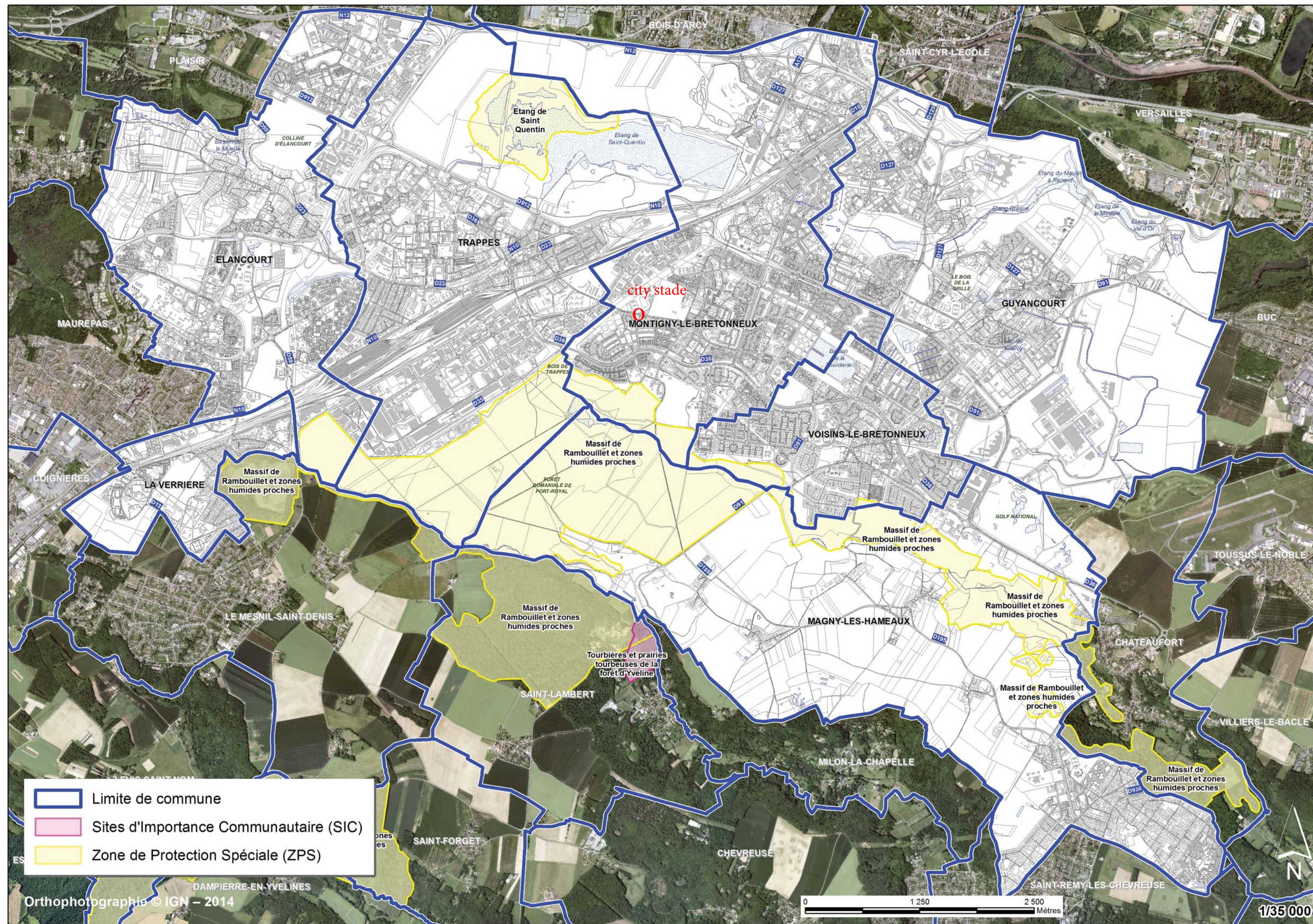
Le Président,  
Michel Laugier

Date de création : 12/11/2015  
Date de mise à jour : 31/05/2016  
Date d'impression : 07/12/2016

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex  
Tél. : 01 39 44 80 80 [www.sqy.fr](http://www.sqy.fr)

**SAINT QUENTIN EN YVELINES**  
Terre d'innovations

ÉLANCOURT  
GUYANCOURT  
LA VERRIÈRE  
MAGNY-LES-HAMEAUX  
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
TRAPPES  
VOISINS-LE-BRETONNEUX

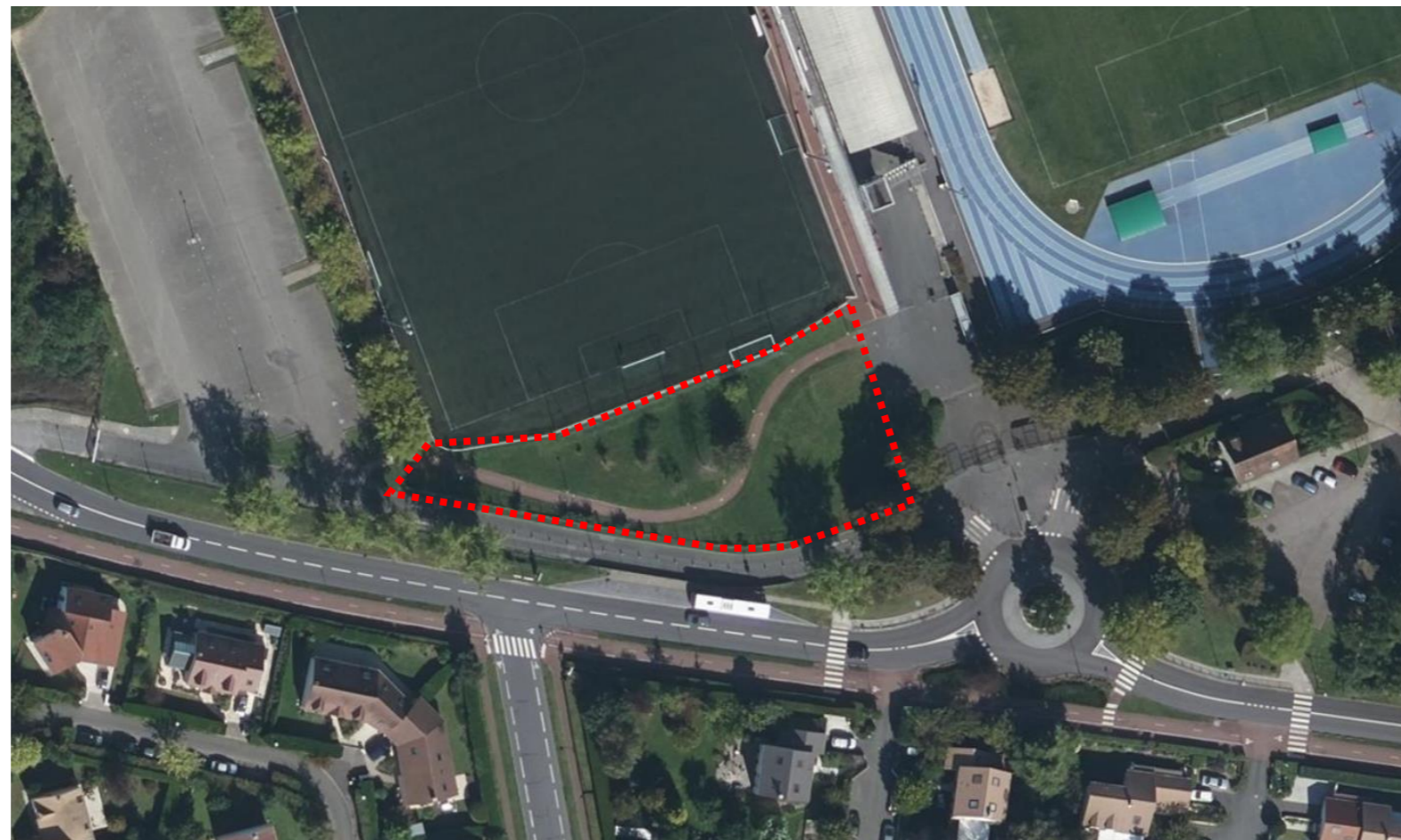


---

**MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS  
ET D'AIRES DE STREET WORKOUT À MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

---

NOTICE DE PRÉSENTATION  
PHASE AVP



## Table des matières

1) Présentation du projet .....	3
1.1 Localisation.....	3
1.2 Contexte et enjeux .....	4
1.3 Obligations Réglementaires .....	5
2) Proposition d'aménagement.....	5
3) Plan masse projet .....	7
4) Parti pris d'aménagement.....	8
4.1 Revêtements.....	8
4.2 Mobilier et matériaux.....	9
5) Gestion des eaux pluviales .....	12
6) Choix et descriptif des massifs .....	12
7) Gestion et entretien des espaces .....	18

-

## 1) Présentation du projet

### 1.1 Localisation

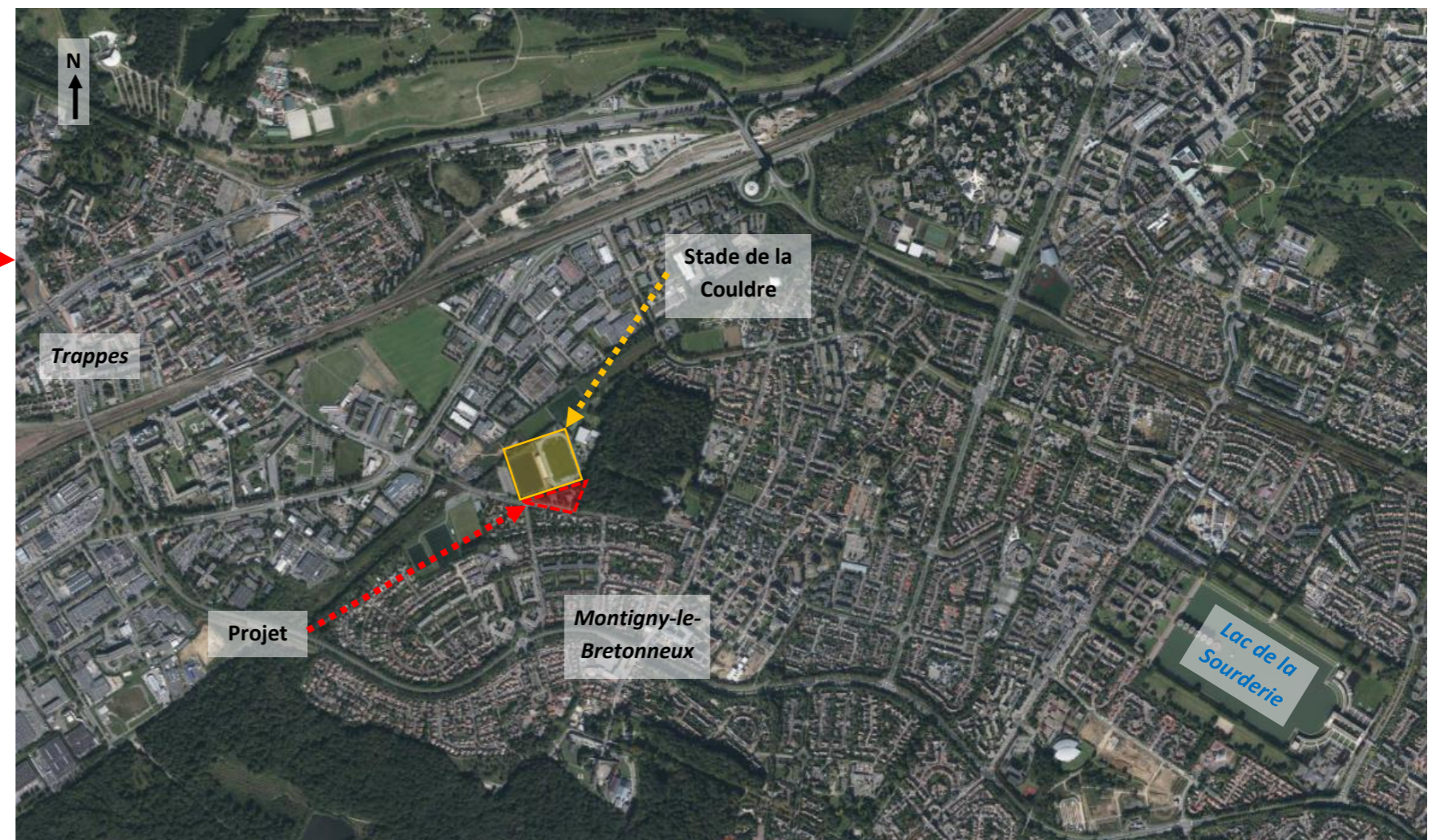


Le projet est lancé à l'initiative de la ville de Montigny-le-Bretonneux, située dans le département des Yvelines. La ville fait partie de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui regroupe 12 communes et près de 230 000 habitants.

Au dernier recensement (INSEE 2020), la commune recense environ 33 000 habitants. La ville fait partie de l'unité urbaine de Paris et est recensée en tant que commune urbaine par l'INSEE, en raison de sa densité d'habitation (2 470 habitants/km<sup>2</sup>).

L'essentiel de la commune est constitué d'habitat de type pavillonnaire et résidentiel, de nombreux équipements publics : école maternelle, école élémentaire, lycée... et de vastes zones de loisirs et d'espaces verts.

Le projet s'inscrit à proximité immédiate de la Route de Trappes, sur le flanc ouest de la ville, à proximité du Stade de la Couldre et du Boisement de la Couldre. Il servira donc d'aire de loisirs, mais aussi d'**espace de transition** entre le contexte boisé, naturel, et le milieu urbain.



## 1.2 Contexte et enjeux

La création de la future aire sportive doit répondre à plusieurs **enjeux** et **contraintes**, tant d'un point de vue **fonctionnel** qu'**environnemental**. Parmi ces enjeux, nous pouvons relever :

- La création d'espaces de **street workout** adaptés aux besoins des habitants, favorisant leur bien-être et leur **épanouissement**.
- La prise en compte des contraintes **topographiques** du site et l'adaptation des aménagements aux conditions climatiques locales.
- La gestion durable des **ressources naturelles** (eau, sol, biodiversité) et la réduction de **l'impact environnemental** du projet.
- La mise en place d'infrastructures et de mobiliers urbains **adaptés** aux besoins des usagers et respectueux de l'environnement.
- L'intégration **harmonieuse** du projet dans son contexte urbain et paysager, en valorisant les atouts du site, en cohérence avec **l'identité** de la Ville.

C'est dans ce contexte que la présente notice détaillera les différentes propositions d'aménagement pour les extérieurs de la future zone de street workout de Montigny-le-Bretonneux, en intégrant ces enjeux dans notre proposition de conception.



*Vue sur la parcelle du futur projet (image Google Street View)*

### 1.3 Obligations Réglementaires

En tant que parcelle cadastrale soumise aux dispositions du PLUi de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'emplacement est situé en zone UE1d16. Concernant notre projet, l'article 13 du PLUi prévoit que les espaces végétalisés doivent être plantés à raison a minima d'une unité de plantation par tranche entamée de 20m<sup>2</sup>. Ainsi, à l'intérieur du périmètre d'intervention, nous mesurons 1025 mètres carrés de surfaces végétalisés au total (hors cheminements, zones de street workout, et terrain multisports). Par conséquent, il est nécessaire de prévoir 52 unités de plantation.

Les unités de plantations sont définies par les dispositions communes du PLUi (notamment à la page 31 du Règlement Général), comme suit :

Plant	Taille à maturité	Valeur du plan en nombre d'unité de plantation
1 arbre de grand développement	>20 mètres	8
1 arbre de moyen développement	7 à 20 mètres	4
1 arbre de petit développement	3 à 7 mètres	2
1 petit arbuste	1 à 3 mètres	1

*Nota : Les calculs du nombre minimum d'arbres à prévoir est en cours. Ils seront finalisés et les résultats seront communiqués après présentation et validation de l'esquisse.*

## 2) Proposition d'aménagement

Le projet sera conçu autour d'un axe majeur : la création d'un **espace d'exercices et de santé** tourné vers la nature et **le respect de l'environnement**.

- La création d'infrastructures sportives dans un contexte naturel et fleuri
- La création d'**ombrages naturels** par l'implantation d'arbres, strates arbustives et herbacée.
- Circulation PMR
- Fermeture du site avec clôture
- Placette repose détente

Il s'agit également de limiter l'envergure des travaux, pour maintenir un **budget d'opération raisonné**.

Le projet de création d'une aire sportive, d'une superficie totale de 1 850 m<sup>2</sup>, vise à offrir un espace dynamique et polyvalent pour les amateurs de sport de tous âges et niveaux. Ce complexe sportif se compose d'un terrain multisports sur mesure, d'une aire de basketball et de deux zones de

street workout. L'aménagement a été conçu pour s'adresser à un public **intergénérationnel**, en proposant des activités adaptées aux **jeunes**, comme les jeux de ballon (basket, city-foot), mais aussi aux **seniors**, avec des agrès de street workout, dont certains seront spécialement conçus pour le travail articulaire et les exercices d'assouplissement.

L'aire sportive mettra en avant des éléments **naturels**, avec l'intégration de platelages en bois à certains endroits, soulignant ainsi le caractère **écologique** et **durable** du projet. De plus, des bancs seront installés pour offrir des zones de repos-détente, disposés de manière stratégique pour permettre aux parents d'exercer une surveillance active sur leurs enfants en train de jouer.

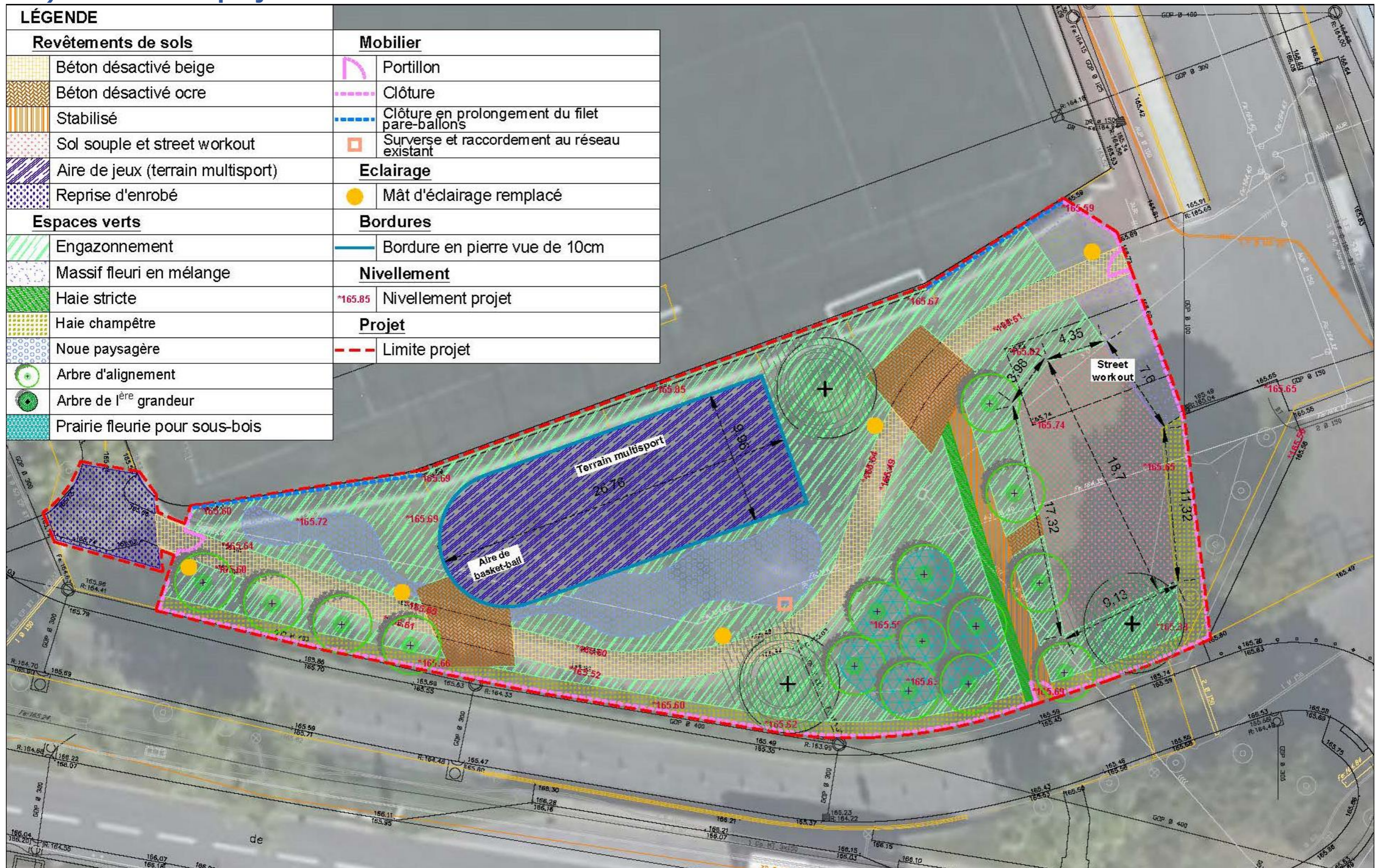
Le respect de l'environnement et la promotion de la biodiversité sont des priorités pour ce projet. Des arbres seront plantés pour apporter de l'ombre, tandis que des massifs fleuris viendront embellir le paysage. Une **noue paysagère** recevra les eaux de pluie du terrain de sport et servira de réservoir de **biodiversité**, renforçant ainsi **l'engagement écologique** du projet.

L'objectif de ce projet est de créer un espace sportif convivial et accessible, qui favorise la pratique d'activités physiques variées au sein d'une infrastructure moderne et respectueuse de l'environnement. Les avantages de ce projet résident dans la promotion de la santé, de l'activité physique et du bien-être pour tous, ainsi que dans la création d'un lieu de rencontre intergénérationnel et convivial pour les riverains. Le projet renforcera également l'identité de la Commune comme une ville dynamique et sportive, dotée d'équipements qualitatifs.

En résumé, cette aire sportive innovante et écologique s'adressera à un large public, en proposant des équipements adaptés et des espaces de détente pour favoriser les rencontres et le partage d'expériences sportives. Le projet met en avant son engagement en faveur de l'environnement, en intégrant des solutions durables pour la gestion des eaux pluviales et la préservation de la biodiversité.



### 3) Plan masse projet



## 4) Parti pris d'aménagement

### 4.1 Revêtements

#### - **Structure et Revêtements de sols :**

#### **Cheminements :**

Les cheminements extérieurs seront conservés dans la mesure du possible. Toutefois, si l'enveloppe budgétaire le permet, ces cheminements seront repris en béton désactivés, pour une remise à neuf de l'aménagement. Les zones de repos-détente seront en béton désactivé de couleur ocre, pour offrir un contraste graphique qualitatif et différencier les usages (circulations / repos). Dans ce cas, il sera prévu une pente en travers de 1%, afin de rediriger les eaux de pluie vers les zones d'espaces verts. Un cheminement en stabilisé sera créé depuis le sud de la parcelle pour un accès direct à l'aire de street workout.



*Le béton désactivé des cheminements principaux sera de couleur beige pour un contraste harmonieux avec les espaces verts.*

#### - **Platelage bois (optionnel) :**

Certaines aires de circulation et cheminements pourront être en platelage bois, afin de souligner l'élégance et de rappeler le caractère naturel du lieu. Au niveau des intersections, ces aires élargies en bois éviteront également les cheminements sauvages (« raccourcis piétons »), qui ont tendance à dégrader les espaces verts en raison du piétinement répété. Cet aménagement sera placé en PSE.



*Exemple de cheminement en platelage bois reliant les deux street Workout*

### - **Eclairage (optionnel) :**

Le projet prévoit la mise aux normes de l'éclairage par le simple remplacement des candélabres existants (voir étude d'éclairage ci-jointe). Ceci permettra à l'aménagement d'être conforme aux normes d'accessibilité P.M.R.

Un interrupteur crépusculaire commandera le circuit lumineux en fonction de la luminosité ambiante à l'extérieur grâce à une cellule photoélectrique. Ainsi, dès que la luminosité décline, l'interrupteur mettra en marche le circuit lumineux sur lequel il est installé, et l'éteindra lorsque la luminosité remonte.

L'ensemble sera installé sur le réseau d'alimentation déjà existant. Cet aménagement sera également placé en PSE (prestation secondaire éventuelle), pour permettre son exécution en fonction de l'enveloppe budgétaire et du choix du Maître d'Ouvrage.

## **4.2 Mobilier et matériaux**

### **Paillage**

Les zones végétalisées (en massifs fleuris) seront systématiquement traitées en paillage, pour limiter l'érosion et l'évaporation naturelle. Ceci permettra également de nourrir la microfaune du sol.



*Exemple de paillage en BRF*



*Exemple de paillage en plaquette de peuplier*

### **Zone boisée**

Une zone de sous-bois sera aménagée, par la plantation de plusieurs petits arbres plantés de façon resserrée. Les essences choisies auront un développement de houppier relativement réduit, ce qui permettra le plein développement de chaque sujet, sans imposer de coûts supplémentaires de gestion et de formation dans les premières années. Au sol, une prairie fleurie adaptée aux zones d'ombre et aux sous-bois sera plantée. Ainsi, cette zone agira comme un véritable « poumon vert » et une zone de refuge pour la petite biodiversité (insectes, petits mammifères, oiseaux, etc...).

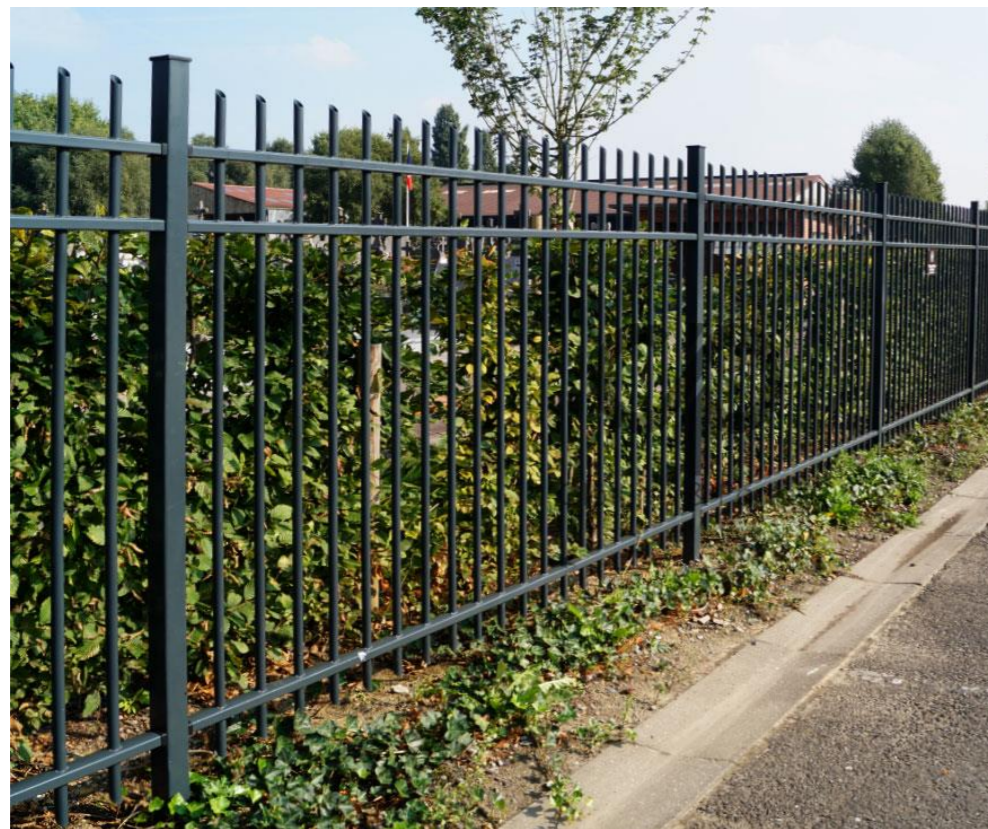
## **Clôture**

Sur les abords du site et le long de la Route de Trappes, une clôture en treillis soudé sera installée, d'une hauteur de 2 mètres environ, afin de délimiter clairement l'espace et de sécuriser l'installation en empêchant toute intrusion en dehors des heures d'ouverture. La hauteur sera variable selon le nivellement du futur projet – sans toutefois dépasser 2m, conformément à l'article 1.4.1.3 du PLUi. Le modèle proposé laissera de grandes ouvertures et percées visuelles, dans un but d'esthétique, en laissant les équipements et les zones d'espaces verts parfaitement visibles depuis l'extérieur. Une clôture en barreaudage sera également implantée au niveau des accès secondaires (latéraux) du projet.

Afin d'être conforme au PLU, la clôture prévoira également des ouvertures au niveau du sol, pour faciliter les déplacements de la petite faune (article 11.4.1.1 du PLUi).

Une haie champêtre, composée principalement d'essences locales, bordera la clôture sur toute sa longueur, comme prévu par les dispositions d'urbanisme (article 11.4.2.1 du PLUi).

RAL : au choix du Maître d'Ouvrage



*Exemple de modèle en barreaudage envisagé*



*Exemple de modèle en treillis soudé envisagé*

### **Corbeilles de propreté et bancs (optionnel)**

Des corbeilles papier seront installées à plusieurs endroits de l'aménagement. Les corbeilles pourront répondre à une charte unique de forme et de couleurs. Cette politique vise à lutter davantage contre les déchets, en facilitant le tri des riverains.

Des bancs seront également installés, pour permettre le repos et la détente, tant pour les sportifs que les accompagnants (parents, grands-parents, etc...). Il pourra s'agir de modèles en acier, pour une meilleure pérennité avec un entretien réduit. Le choix définitif sera formulé lors des phases d'études ultérieures. Ces mobiliers seront prévus en PSE (prestations secondaires éventuelles), pour répondre aux besoins du Maître d'Ouvrage.



*Illustrations d'un fournisseur envisagé des corbeilles et bancs*

### **Nichoirs et hôtels à insectes**



*Vue sur un modèle d'hôtel à papillons et d'hôtel à insectes géant  
(illustrations du fournisseur envisagé)*

Des nichoires et hôtels à insectes seront installés sur plusieurs endroits du site. Tout d'abord, ces dispositifs permettront de favoriser la **biodiversité locale** en offrant des habitats propices aux oiseaux, aux insectes pollinisateurs et aux **auxiliaires** du jardin, tels que les coccinelles et les abeilles.

De plus, ces **installations pédagogiques** offriront une opportunité unique pour les résidents d'observer et d'étudier la faune locale de manière directe, en renforçant l'identité écologique du site et de la Ville.

## 5) Gestion des eaux pluviales

Il est proposé au MOA de créer une noue végétale pour récupération des eaux de pluie du terrain multisports et du terrain de basket à la parcelle. Une étude hydraulique devra être réalisée pour connaître le volume des pluies attendues et des volumes d'eau à abattre et à infiltrer.

La noue paysagère est également un espace propice à la biodiversité et à la création d'un écosystème local. Les plantations choisies pour la noue sont adaptées aux conditions humides et varient en fonction des saisons, offrant ainsi un habitat diversifié pour la faune locale. Les plantes jouent également un rôle important dans la filtration des eaux pluviales, en retenant les sédiments et les polluants, améliorant ainsi la qualité de l'eau infiltrée dans le sol. De plus, la noue paysagère contribue à l'embellissement du site et à la qualité esthétique de l'aire de jeux en extérieur, en créant un espace vert et harmonieux.



*Vue sur un exemple de noue paysagère*

## 6) Choix et descriptif des massifs

Les arbres, arbustes et plantations sélectionnés pour ce projet seront choisis pour leur intérêt écologique, esthétique et leur adaptabilité au site. Leur association permettra de créer un **paysage diversifié** et **adapté** aux besoins du projet. Chaque massif sera conçu avec un objectif précis, afin d'optimiser les espaces et les ressources disponibles.

### 1. Haie champêtre en touffe forte (espacement tous les 1,20ml) :

Ce massif se composera d'arbustes persistants et semi-persistants, offrant un intérêt tout au long de l'année. Il est conçu pour créer une haie dense et résistante qui servira de brise-vent et d'écran visuel, tout en favorisant la biodiversité. Les arbustes sélectionnés, tels que l'Arbustus unedo, l'Abelia grandiflora et le Choisya ternata, sont également **résistants** à la sécheresse et nécessitent peu d'entretien. Cette haie champêtre sera ainsi particulièrement adaptée pour délimiter les espaces et apporter un caractère naturel et champêtre au site, tout en attirant les **pollinisateurs** et offrant un habitat pour la faune locale. Il sera implanté le long de la clôture en barreaudage.



*Arbustus unedo*



*Abelia grandiflora*





*Choisya ternata*



*Corylus avelana 'Contorta'*



*Eleagnus ebbingei*



*Eleagnus ebbingei*



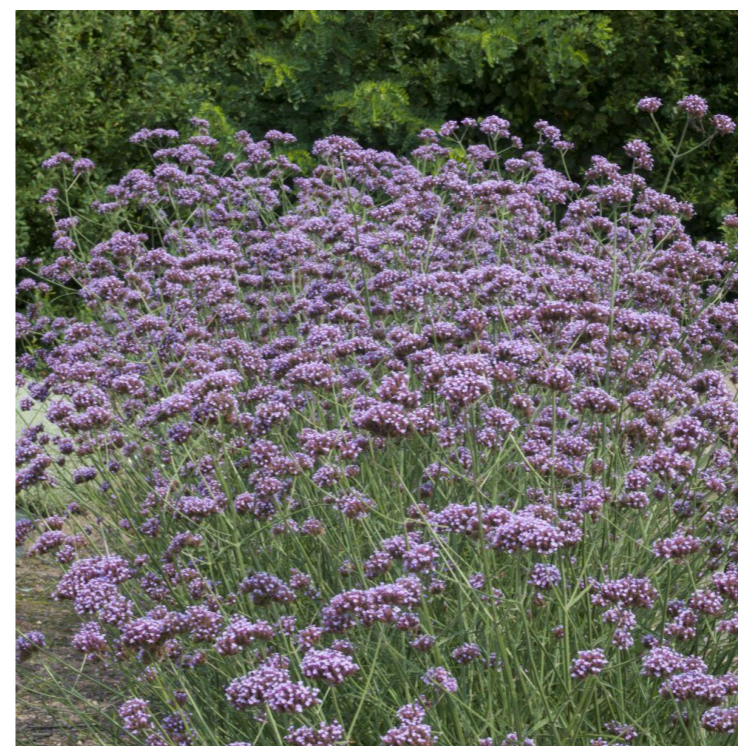


## 2. Massifs en mélange fleuri :

Ce massif sera implanté au cœur du projet et participera à la formation de **l'identité paysagère** du site, tout en servant d'espace de transition entre le Parc de la Couldre et le cœur de ville. De plus, cet espace offrira une ambiance rafraîchissante grâce à la diversité des couleurs et des formes des plantes choisies, de type *Gaura Lindheimeri*, la *Verbena bonariensis* et l'*Heuchera marlemade*. Les vivaces et les arbustes se compléteront pour offrir une floraison **prolongée** et **variée**, apportant un contraste visuel et une dynamique intéressante au paysage. Ce mélange favorisera la biodiversité en attirant les pollinisateurs et en offrant un habitat pour de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux.



*Gaura lindheimeri*



*Verbena bonariensis*





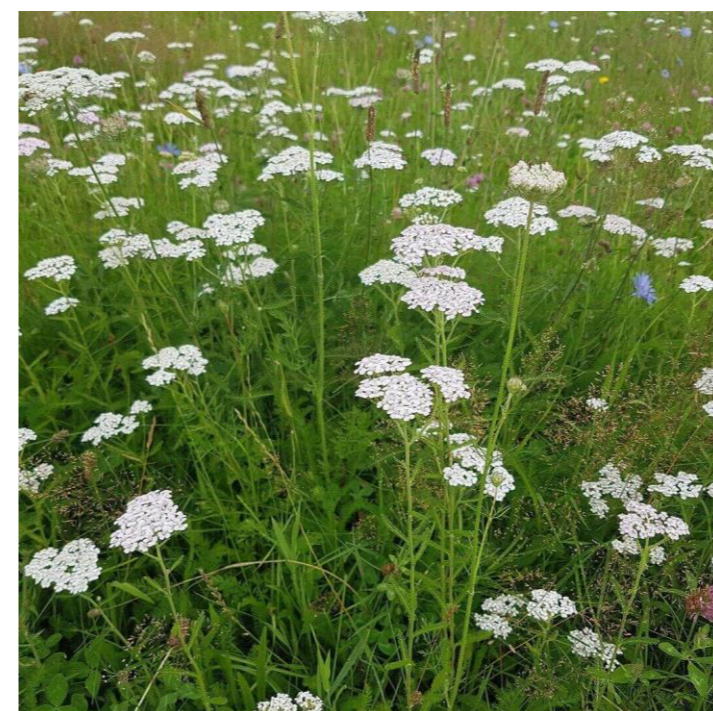
*Heuchera marmelade*



*Lavandula intermedia 'Edelweiss'*



*Acanthus mollis*



*Achillea millefolium*



*Geranium macrorrhizum*

### 3. Zone de biodiversité - infiltration :

Ce massif sera spécifiquement conçu pour favoriser la **biodiversité**. La prairie fleurie sera choisie pour son mélange de fleurs et de graminées adaptées aux zones humides, favorisant ainsi la diversité végétale, y compris en milieu très irrigué. Cette zone permettra de réduire les eaux de ruissellement, de prévenir l'érosion du terrain et de favoriser la **rétenction d'eau**. En attirant les pollinisateurs et en offrant un habitat pour la faune locale, ce massif contribue également à l'équilibre écologique du site. Il est particulièrement adapté aux zones de transition entre les espaces verts et les zones plus humides. De plus, cette zone participera activement à la recharge naturelle des **nappes phréatiques**. Le mélange sera composé de 30% de plantes graminées et de 70% de fleurs sauvages, pour offrir un aspect visuel champêtre et changeant tout au long de l'année.



*Vues sur des mélanges fleuris adaptés aux zones d'infiltration de divers producteurs*

## 7) Gestion et entretien des espaces

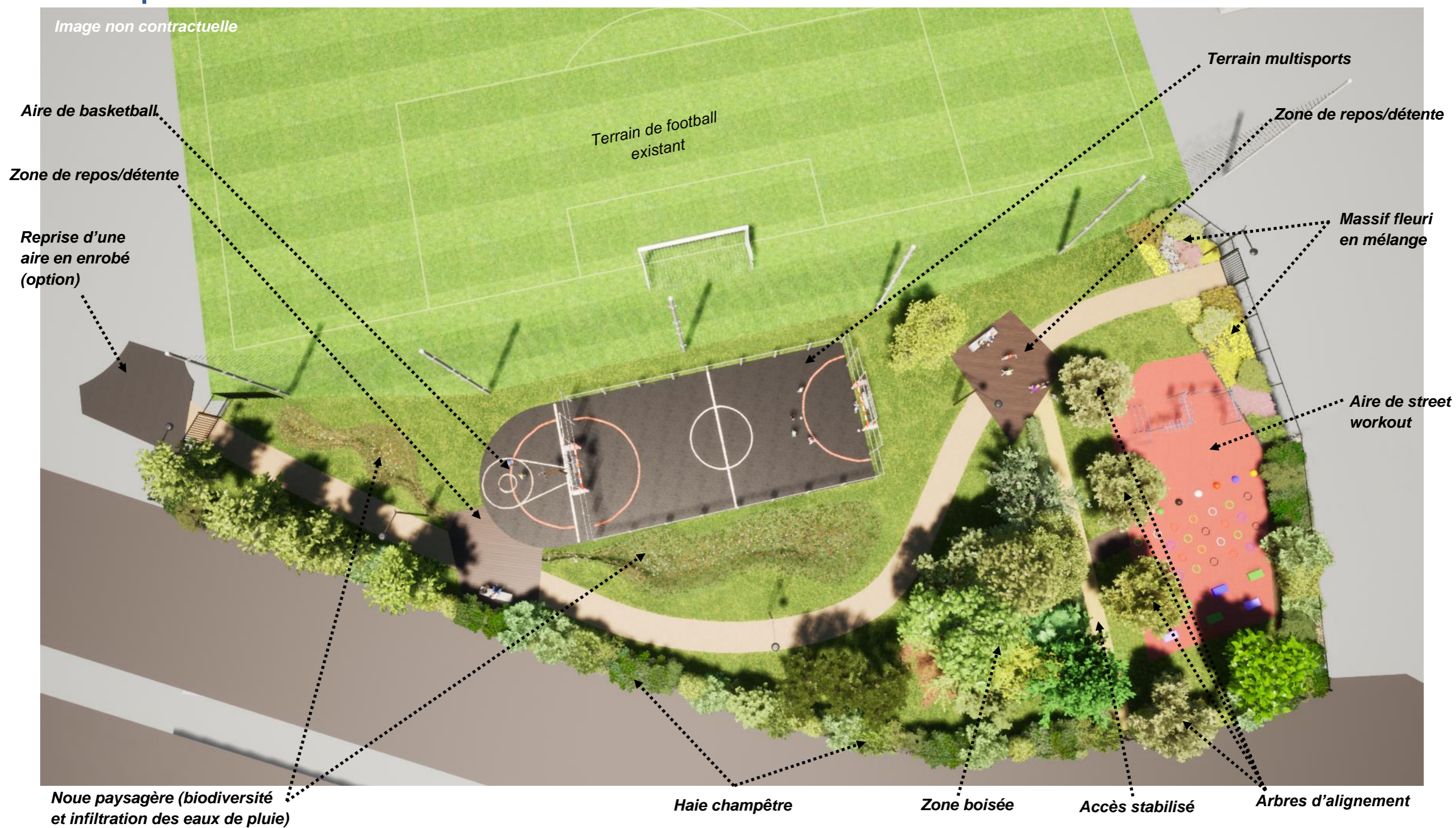
Le projet a été conçu de manière à réduire au maximum les **coûts** de **gestion** et **d'entretien**. Par exemple, l'implantation des arbres a été étudiée pour permettre à chaque arbre de se développer de façon **optimale**, sans entrer en concurrence avec ses voisins. Ainsi, les **tailles** de gestion seront limitées à l'avenir, ce qui permettra de réduire les coûts d'entretien. Le plan de plantation des arbres fait figurer le diamètre de chaque sujet à l'âge adulte, garantissant une **croissance harmonieuse** et un **entretien minimal**.

De plus, plusieurs aspects du projet permettent de limiter le coût futur d'entretien pour le Maître d'Ouvrage :

- Les zones végétalisées (massifs) seront **paillées** pour limiter l'érosion et **l'évaporation** naturelle, réduisant ainsi les besoins en arrosage et les coûts associés.
- Utilisation en majorité de plantes indigènes et adaptées **au climat local** : Les plantes sélectionnées pour les espaces verts seront choisies en fonction de leur capacité à s'adapter au climat et au sol de la région. Cela réduira les besoins en arrosage, en engrais et en entretien général, permettant ainsi de minimiser les coûts d'entretien.
- La gestion des eaux pluviales à la parcelle
- Le mobilier urbain, comme les bancs en acier, sera choisi pour sa **durabilité** et son faible coût d'entretien.
- Le système d'arrosage des végétaux sera manuel (suite à la demande de la ville) en fonction des besoins des végétaux.
- Installation de nichoirs et d'hôtels à insectes : La mise en place de nichoirs pour les oiseaux et d'hôtels à insectes favorisera la présence de la **faune auxiliaire** (insectes utiles, oiseaux), contribuant ainsi à la **régulation naturelle** des ravageurs et des parasites.

En somme, le projet d'aménagement de la future aire sportive sera pensé pour offrir un cadre **agréable** et **fonctionnel** aux résidents tout en minimisant les coûts de gestion et d'entretien. Les choix d'aménagement et de matériaux permettront d'optimiser les **coûts de gestion** et d'assurer la **pérennité** des espaces créés.

## - Perspectives d'ambiance



### **Plan masse rendu**



**Perspective aérienne**